



International
Co-operative
Alliance

A large, stylized world map composed of numerous small white dots, centered on the Atlantic Ocean. The map is rendered in a light purple color against a darker purple background.

Documents de séance officiels
Assemblée générale

29 juin 2021
semi-virtuelle

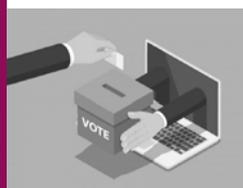
Table des matières

Objets	Page
1. Nomination du bureau	1
2. Approbation de l'ordre du jour	2
Informations générales	3
Documents de référence	4
Information sur le vote	4
Procurations	4
Liste des votes des membres	5
3. Projet de procès-verbal : assemblée générale de l'ACI, 3 septembre 2020	17
4. Comptes 2020 et décharge de l'auditeur	24
5. Décharge du conseil d'administration	52
6. Budget 2021	53
7. Création d'un comité thématique pour la jeunesse	54
8. Prochaines assemblées générales	55

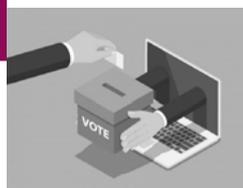
1. Nomination du bureau

Selon la réglementation belge, les membres du bureau doivent participer physiquement à l'assemblée générale. La réglementation belge admet que le « bureau » se compose uniquement du président qui préside la réunion. Par conséquent, à proprement parler, l'assemblée générale virtuelle est en fait semi-virtuelle. Le bureau est limité au président qui est physiquement présent au siège de la Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR) en Argentine.

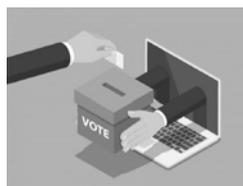
Le secrétaire et les scrutateurs ne constitueront pas le bureau, car ils ne sont pas requis par le règlement d'ordre intérieur de l'ACI (article 29), « Si le nombre de membres présents est limité, la composition d'un bureau n'est pas nécessaire ». Le conseil d'administration de l'ACI nommera les scrutateurs qui seront annoncés lors de l'assemblée générale. Le président de l'ACI annoncera le secrétaire lors de l'assemblée générale.

**DÉCISION****COMPOSITION DU BUREAU**

PRÉSIDENT	Ariel Guarco
-----------	--------------

**DÉCISION****APPROBATION DES SCRUTATEURS****2. Approbation de l'ordre du jour**

Heure	Objets de l'ordre du jour	Présentation
13h00	1. Ouverture de l'assemblée générale et nomination du bureau	Ariel Guarco, Président
	2. Approbation de l'ordre du jour	Ariel Guarco, Président
	3. Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2020	Ariel Guarco, Président
	4. Approbation des comptes audités 2020 et décharge de l'auditeur	Gregory Wall, Président, Comité d'audit et des risques
	5. Décharge du conseil d'administration	Ariel Guarco, Président
	6. Budget 2021	Gregory Wall, Président, Comité d'audit et des risques
	7. Création d'un comité thématique pour la jeunesse	Sébastien Chaillou, Représentant des jeunes
	8. Invitation à la prochaine assemblée générale de l'ACI	Ariel Guarco, Président
15h00	Clôture	Ariel Guarco, Président

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

Informations générales

L'assemblée générale de l'ACI se tiendra **le 29 juin 2021 de 13h00 à 15h00** CEST (heure belge). Selon les statuts de l'ACI (article 22) : « L'assemblée générale est convoquée au moins une fois par an, entre le 1er avril et le 30 juin, pour approuver les comptes annuels de l'exercice précédent, le budget de l'année en cours et voter sur la décharge des membres du conseil et le vérificateur, le cas échéant ».

L'interprétation simultanée pendant l'assemblée générale sera assurée en anglais, en français et en espagnol. Les interprètes des délégations pour les autres langues devront s'inscrire auprès de leur délégation pour pouvoir accéder à la réunion et devront fournir les services d'interprétation directement à leur délégation.

Motions

Les amendements à une motion doivent être soumis par écrit au directeur général sept (7) jours avant le début de la discussion sur la motion et sont examinés dans l'ordre dans lequel ils arrivent. À l'issue de la discussion, chaque amendement est mis aux voix avant la motion originale.

Ordre du débat

Les représentants souhaitant s'exprimer sur un sujet quelconque lors de l'assemblée générale doivent faire part de leurs souhaits au président, en sélectionnant « lever la main » dans Zoom selon ces instructions : <https://support.zoom.us/hc/fr/articles/115004954946-Rejoindre-et-participer-%C3%A0-un-webinaire-participant-#:~:text=Lever%20la%20main%20%3A%20levez%20la,instructions%20pour%20utiliser%20cette%20fonction> ou https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/Infolettre/Guide_Zoom_participant.pdf.

Le président les appellera dans l'ordre de réception de leurs demandes. Tous les discours doivent être adressés au président et concerner le sujet en cours de discussion ou porter sur une question de procédure. En règle générale, le président demandera aux orateurs de respecter un temps de parole.

Vote

Les votes seront exprimés à l'aide d'un système de vote électronique distinct. Lorsque le président demande de voter sur une motion, la motion sera diffusée en direct dans le système de vote électronique et les membres seront invités à sélectionner « oui », « non » ou « abstention ».

Si une résolution qui n'était pas prévue est présentée pendant l'assemblée, les membres utiliseront la fonction « lever la main » sur Zoom pour voter à main levée. Assurez-vous d'attendre l'invitation du président et n'appuyez sur le bouton « lever la main » que lorsque vous acceptez l'option présentée et assurez-vous de retirer le bouton « lever la main » une fois le décompte de cette option terminé.

Formation en ligne

L'ACI utilisera le webinaire Zoom pour cette assemblée générale. Si vous n'avez jamais participé à un webinaire Zoom auparavant, veuillez lire ce guide : <https://support.zoom.us/hc/en-us/articles/115004954946-Joining-and-participating-in-a-webinar-attendee> ainsi que <https://premc.org/comment-utiliser-linterpretation-dans-zoom/> pour apprendre comment écouter les interprètes

L'ACI utilisera un système de vote électronique distinct pour cette assemblée générale. Il est recommandé aux membres de participer à la formation en ligne pour apprendre à voter. Au cours de cette formation, les membres auront également l'occasion de tester que leur microphone, vidéo et autres paramètres fonctionneront correctement pendant l'assemblée. Si vous ne pouvez pas participer à la formation, des instructions seront également fournies lors de l'assemblée générale.

Les électeurs peuvent participer le 17 juin 2021 à cette formation en ligne à l'une des deux occasions suivantes :

Horaire	Langues
17 juin, 9h30 CEST	Anglais
17 juin, 16h00 CEST	Anglais, français et espagnol

Pour participer à la formation en ligne, merci de nous soumettre le formulaire d'inscription des électeurs et de procuration dûment remplis **avant le 16 juin**.

Documents de référence

Les publications suivantes contiennent des informations importantes concernant l'assemblée générale 2021 en ligne de l'ACI :

- [Règlements et Statuts](#)
- [Formulaires de désignation de vote et de procuration](#)
- [Règlement d'ordre intérieur pour l'assemblée générale semi-virtuelle 2021](#)

Inscription pour le vote

Les représentants doivent remplir le formulaire de désignation des électeurs et de procuration pour avoir accès à l'assemblée générale de l'ACI et au système de vote en ligne. Les formulaires de vote sont disponibles [ici](#). Merci de remplir dûment les formulaires et de les soumettre dès que possible et **au plus tard le 28 juin à 13h00 CEST** afin que nous ayons le temps de gérer votre inscription et de vous fournir vos informations de connexion pour l'assemblée en ligne et le système de vote électronique.

Afin de garantir le respect de la réglementation belge pour cette assemblée générale, tous les **observateurs** pourront suivre les travaux de l'assemblée via une diffusion en direct en ligne. Seuls les électeurs et les interprètes de la délégation pourront y participer avec Zoom.

Procurations

Si votre organisation ne participera pas à l'assemblée générale en ligne de l'ACI, envoyez-la désignation de vote et le formulaire de procuration à l'ACI **avant le 28 juin à 13h00 CEST**. Les formulaires de procuration reçus après cette date ne seront pas éligibles. Les formulaires de vote sont disponibles [ici](#).

Un formulaire de procuration n'est pas nécessaire pour donner vos votes à une personne de votre pays qui sera présente. Vous pouvez simplement désigner cette personne comme vous représentant dans la section A de votre formulaire de désignation de vote.

Si vous souhaitez toutefois donner vos votes à une personne d'une organisation membre hors de votre pays, ou au mandataire officiel désigné, un formulaire de procuration est nécessaire. Le formulaire de procuration se trouve dans la dernière page (section B) du formulaire de vote. Le formulaire comprend des instructions détaillées sur la manière de l'utiliser.

Liste des votes des membres

Le tableau ci-dessous indique le nombre de voix calculées que chaque membre recevra lors de l'assemblée générale, sous réserve de son éligibilité à voter.

Pays	Organisations	Votes
AFRIQUE		
Afrique du Sud (l')	South African National Apex Co-op (SANACO)	3
Angola (l')	Cooperativa De Credito Para Os Funcionários Da Presidência (COOCREFP)	1
Botswana (le)	Botswana Co-operative Association (BOCA)	3
Côte d'Ivoire (la)	Fédération des sociétés coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI)	2
	Fédération des Unions des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI Coop CA)	9
Égypte (l')	The General Authority for Construction and Housing Cooperatives (CHC)	0
Eswatini (l')	Eswatini Farmers Cooperative Union (ESWAFCU)	0
Éthiopie (l')	Awach Savings and Credit Cooperative (ASCCo)	2
	Cooperative Bank of Oromia	8

Pays	Organisations	Votes
	Oromia Coffee Farmers Co-operative Union (OCFCU) Ltd.	4
Ghana (le)	Easy Investment Co-op Credit Union Ltd. (EICCU)	2
	Ghana Cooperative Agricultural Producers and Marketing Association (AGRIC COOP GHANA)	6
	Ghana Co-operative Council (GCC)	4
Guinée (la)	Fédération des Coopératives d'Approvisionnement et d'Alimentation Générale (FECAAG)	2
Kenya (le)	CIC Insurance Group Ltd.	2
	Co-operative Bank of Kenya Ltd (CBK)	10
	Kenya Co-operative Coffee Exporters Ltd (KCCE)	3
	Kenya Union Of Savings & Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)	7
	National Co-operative Housing Union Ltd. (NACHU)	2
	The Co-operative Alliance of Kenya (CAK)	1
	The Co-operative University of Kenya (CUK)	0
Lesotho (le)	Co-operative Lesotho Ltd.	3
Maroc (le)	Office du Développement de la Coopération (ODCo)	0
Maurice	Mauritius Co-operative Alliance Ltd. (MCAL)	3
Mozambique (le)	Associação Moçambicana para Promoção do Cooperativismo Moderno (AMPCM)	7
Namibie (la)	Namibia Co-operatives Advisory Board (NCAB)	0
Niger (le)	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger (FCMN-Niya)	2
Nigeria (le)	Co-operative Federation Of Nigeria (CFN)	10
	Federal Department of Co-operatives, Federal Ministry of Agriculture & Rural Development (FDC)	0
	Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society LTD (NNPC-CMS Lagos)	2
	Odua Cooperative Conglomerate Ltd (OCCL)	9
Ouganda (l')	HealthPartners Uganda (HPU)	0
	Uganda Co-operative Alliance Ltd. (UCA)	10
République démocratique du Congo (la)	Cooperative d'épargne et de Credit de Nyawera (COOPEC NYAWERA)	2
République unie de Tanzanie (la)	Moshi Co-operative University (MoCU)	0
	Tanzania Federation of Co-operatives Ltd. (TFC)	5
Rwanda (le)	National Cooperatives Confederation of Rwanda (NCCR)	9
	UNILAK -University of Lay Adventists of Kigali	0

Pays	Organisations	Votes
Somalie (la)	Somali Union Co-operative Movement (UDHIS)	2
Zimbabwe (le)	Zimbabwe National Association Of Housing Co-operatives (ZINAHCO)	2
AMÉRIQUES		
Argentine (l')	Agricultores Federados Argentinos Sociedad Cooperativa Limitada (AFA S.C.L.)	1
	Banco Credicoop Cooperativo Ltd. (BCCL)	2
	Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)	7
	Confederación Nacional de Cooperativas de Trabajo (CNCT)	1
	Cooperativa de Provisión y Comercialización de Servicios Comunitarios de Radiodifusión COLSECOR Limitada (COLSECOR)	1
	Cooperativa de Trabajos Portuarios Limitada de San Martin (Coop Portuaria)	1
	Federación Argentina de Cooperativas de Consumo (FACC)	2
	Instituto Movilizador De Fondos Cooperativos, Cooperativa Ltda. (IMFC)	1
	La Segunda Cooperativa Limitada Seguros Generales	3
	Sancor Cooperativa de Seguros Ltda	6
Barbade (la)	Barbados Co-operative Business Association (BCBAL)	1
Bolivie (la)	Cooperativa Boliviana de Cemento, Industrias y Servicios - COBOCE LTDA	2
	Cooperativa de Telecomunicaciones Santa Cruz R.L. (COTAS R.L.)	4
	Cooperativa Rural De Electrificación R.L. (CRE R.L.)	4
Brésil (le)	Central De Cooperativas E Empreendimentos Solidários Do Brasil (UNISOL Brasil)	1
	Central Nacional das Cooperativas Odontológicas (Uniodonto do Brasil)	1
	Central Nacional Unimed - Cooperativa Central (CNU)	1
	Cooperativa de Crédito, Poupança e Investimento Sicredi Pioneira RS - Sicredi Pioneira RS	1
	Cooperativa de Trabalho Médico de Ribeirão Preto (COMERP)	1
	Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)	9
	Unimed Do Brasil, Confederação Nacional Das Cooperativas Médicas (UNIMED)	1
Unimed Seguros Saúde S.A.	10	
Canada (le)	Co-operatives and Mutuals Canada / Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	12

Pays	Organisations	Votes
Chili (1e)	Cooperativa abierta de vivienda Limitada (CONAVICOOP)	2
	COOPEUCH Ltda. Cooperativa de Ahorro y Crédito	5
Colombie (1a)	Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)	9
	Asociación Nacional de Fondos de Empleados (ANALFE)	2
	Caja Cooperativa CREDICOOP (CREDICOOP)	1
	Casa Nacional del Profesor (CANAPRO)	1
	Confederación de Cooperativas de Colombia (CONFECOOP)	2
	Cooperativa del Magisterio (CODEMA)	1
	Cooperativa Empresarial Multiactiva Popular (COEMPOPULAR)	1
	Cooperativa Médica Del Valle Y De Profesionales De Colombia (COOMEVA)	1
	Financiera Progressa	1
	La Equidad Seguros	6
Universidad Cooperativa de Colombia (UCC)	0	
Costa Rica (1e)	Banco Popular y de Desarrollo Comunal (BPDC)	4
	Centro de Estudios y Capacitación Cooperativa R.L. (CENECOOP)	4
	Consejo Nacional de Cooperativas (CONACOOP)	4
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Ande N° 1 R.L. (Coope Ande N°1 R.L.)	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Servidores Judiciales R.L. (COOPEJUDICIAL R.L.)	2
	Coopeservidores	4
	Instituto Nacional de Fomento Cooperativo (INFOCOOP)	0
Sociedad de Seguros de Vida del Magisterio Nacional (SSVMN)	4	
Curaçao (1a)	Ministry of Economic Development (MEO)	0
El Salvador	Federación de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito de El Salvador de R.L. (FEDECACES)	4
Équateur (1)	Cooperativa de Ahorro y Crédito Policia Nacional (CPN)	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Riobamba Ltda. (COAC RIOBAMBA)	3
États-Unis (1es)	CoBank, ACB	2
	Credit Union National Association, Inc. (CUNA)	2
	Land O'Lakes Venture37	0
	National Co+op Grocers (NCG)	2
	National Cooperative Bank (NCB)	2
	National Cooperative Business Association CLUSA International (NCBA)	12

Pays	Organisations	Votes
	CLUSA)	
	National Rural Electric Co-operative Association (NRECA)	3
	National Society Of Accountants For Co-operatives (NSAC)	0
	U.S. Overseas Cooperative Development Council (OCDC)	2
Guatemala (le)	Confederación Guatemalteca de Federaciones Cooperativas, Responsabilidad Limitada (CONFECOOP)	5
Haïti	Union Cooperative de Credit Agricole et Rural d'Haiti (UNICAGRIH)	1
Honduras (le)	Cooperativa de Ahorro y Crédito Educadores de Honduras Limitada (COACEHL Ltda.)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito 'Sagrada Familia' Ltda.	4
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito de Honduras, Ltda. (FACACH)	5
Jamaïque (la)	Jamaica Co-operative Credit Union League (JCCUL)	5
	TIP Friendly Society	2
Mexique (le)	Caja Popular Mexicana SC de AP de RL de CV (CPM)	8
	Confederación Nacional Cooperativa de Actividades Diversas de la República Mexicana (CNC) S.C. de R.L.	4
	Federación de Cajas Populares ALIANZA SC de RL de CV	4
	FENORESTE S.C.L. de C.V.	4
Panama (le)	Cooperativa de Servicios Múltiples Profesionales, R.L.	2
	Instituto Panameño Autónomo Cooperativo (IPACOOOP)	0
Paraguay (le)	Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay Ltda. (CONCOPAR)	5
	Confederación Paraguaya De Cooperativas CONPACOOOP Ltda.	2
	Cooperativa Universitaria Ltda.	2
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito Ltda. (FECOAC)	5
	Federación de Cooperativas del Paraguay (FECOPAR LTDA.)	4
	Federación de Cooperativas Multiactivas del Paraguay (FECOMULP LTDA.)	5
	Panal Compañía de Seguros Generales S.A. - Propiedad Cooperativa	2
Pérou (le)	Cooperativa de Ahorro y Crédito (Crl. Francisco Bolognesi Ltda.) (C.A.C. FB)	2
	Cooperativa de Ahorro y Credito del Centro (COOPAC CENTROCOOP)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito San Martín de Porres Ltda.	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Santa María Magdalena, Ltda. (CACSM)	4

Pays	Organisations	Votes
Porto Rico	Banco Cooperativo de Puerto Rico (Bancoop)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito "Dr. Manuel Zeno Gandía"	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Arecibo (COOPACA)	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Vega Alta (VEGACOOOP)	2
	Cooperativa de Seguros Múltiples de Puerto Rico	4
	Liga de Cooperativas de Puerto Rico (LIGACOOOP)	2
République dominicaine (la)	Cooperativa de Servicios Múltiples de Profesionales de Enfermería Inc. (COOPROENF)	2
	Cooperativa de Servicios Múltiples La Telefónica (COOPSEMUTEL)	2
	Cooperativa Nacional de Servicios Múltiples de Los Maestros Inc. (COOPNAMA)	4
	Cooperativa por Distritos y Servicios Múltiples "Vega Real", Inc.	3
	Fundacion Dominicana para el Desarrollo Social y Cooperativo (FUNDESCOOOP)	0
Uruguay (l')	Cámara Uruguaya de Cooperativas de Ahorro y Crédito and Capitalización (CUCACC)	5
	Confederación Uruguaya de Entidades Cooperativas (CUDECOOP)	4
	Cooperativas Nacionales Financieras Aliadas en Red (CONFIAR)	3
	Instituto Nacional del Cooperativismo (INACOOOP)	0
ASIE-PACIFIQUE		
Australie (l')	Business Council of Co-operatives and Mutuals (BCCM)	11
	Capricorn Society Ltd.	2
	Co-operative Bulk Handling Limited (CBH Group)	2
Bangladesh (le)	Bangladesh Samabaya Bank Limited (BSBL)	2
	National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)	12
Bhoutan (le)	Department of Agricultural Marketing and Cooperatives (DAMC)	0
Chine (la)	All China Federation of Handicraft & Industrial Co-operatives (ACFHIC)	4
	All China Federation of Supply and Marketing Co-operatives (ACFSMC)	11
	Fujian Federation of Supply and Marketing Cooperatives (FUJIAN COOP)	4
	International Committee for the Promotion of Chinese Industrial Co-operatives (ICCIIC)	0
	Jiangsu Supply & Marketing General Co-operative	5
Émirats arabes unis (les)	Sharjah Co-operative Society (SCS)	2

Pays	Organisations	Votes
État de Palestine (I')	Cooperative Work Agency (CWA)	0
	Economic and Social Development Center of Palestine (ESDC)	1
	Palestinian Agriculture Cooperative Union (PACU)	2
	Union of Housing Cooperatives in Palestine (PUHC)	1
Fidji (les)	Department of Co-operative Business (DCB)	0
Inde (I')	Buldana Urban Co-operative Credit Society Ltd. (BUCCS)	1
	Co-operative House Building & Finance Corporation Ltd.	1
	Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)	1
	Indian Farmers Fertiliser Co-operative Ltd. (IFFCO)	9
	Krishak Bharati Co-operative Ltd. (KRIBHCO)	1
	National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (NAFED)	1
	National Co-operative Agriculture & Rural Development Banks' Federation Ltd. (NAFCARD)	1
	National Co-operative Development Corporation (NCDC)	0
	National Co-operative Union of India (NCUI)	5
	National Federation of Farmers Procurement, Processing & Retailing Cooperatives of India Ltd. (NACOF)	1
	National Federation of Fishers Cooperatives Ltd. (FISHCOPFED)	1
	National Federation of State Co-operative Banks Ltd. (NAFSCOB)	1
	National Yuva Cooperative Society Ltd. (NYCS)	0
	Tirumalla Tirupati Multistate Cooperative Credit Society Limited	1
Uralungal Labour Contract Cooperative Society Ltd. (ULCCS Ltd)	1	
Indonésie (I')	Indonesian Co-operative Council (DEKOPIN)	11
	National Federation of People-based Co-operative Enterprises (INKUR Federation)	2
Iran, République islamique d'	Central Organization for Rural Co-operatives of Iran (CORC)	0
	Central Union of Rural & Agricultural Co-operatives of Iran (CURACI)	7
	Central Union of state Rural Production Cooperatives of Iran (CURPC)	1
	Iran Chamber of Cooperatives (ICC)	11
	Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)	1
	Pishgaman Cooperative Union (PCU)	1
	Rah-e-roshd Cooperative Educational Complex (RCEC)	1
	Supervision and Coordination Central Union of Rural and Agricultural	2

Pays	Organisations	Votes
	Co-operatives of Iran (SCURA)	
	Taavon Insurance Co.	1
	Tose'e Ta'avon Bank (T.T. Bank)	0
Japon (1e)	Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZENCHU)	2
	IE-NO-HIKARI Association (Association for Education and Publications on Agricultural Co-operatives)	1
	Japan Co-op Insurance Consumers' Co-operative Federation (JCIF)	1
	Japan Co-operative Alliance (JCA)	1
	Japan Co-operative Insurance Association Inc. (JCIA)	0
	Japan Workers' Co-operative Union (Jigyodan) (JWCU)	1
	Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)	3
	Japanese Health and Welfare Co-operative Federation (HeW CO-OP Japan)	1
	National Association of Labour Banks (NALB)	1
	National Federation of Agricultural Co-operative Associations (ZEN-NOH)	3
	National Federation of Fisheries Co-operative Associations (JF ZENGYOREN)	1
	National Federation of Forest Owners' Co-operative Associations (ZENMORI-REN)	1
	National Federation of University Co-operative Associations (NFUCA)	1
	National Federation of Workers and Consumers Kyosai Cooperatives (Kokumin Kyosai co-op)	1
	National Mutual Insurance Federation of Agricultural Co-operatives (ZENKYOREN)	3
	The Japan Agricultural News (NIHON-NOGYO-SHIMBUN)	1
The Norinchukin Bank	3	
Jordanie (1a)	Jordan Co-operative Corporation (JOR)	2
Kazakhstan (1e)	Union of Consumer Cooperation of the Republic of Kazakhstan	2
Kirghizistan (1e)	Co-operatives Union of Kyrgyzstan (CUK)	1
Kiribati	Ministry of Commerce, Industry and Cooperatives (MCIC)	0
Malaisie (1a)	Cooperative Institute of Malaysia (CIM)	0
	Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA)	10
	National Land Finance Co-operative Society Ltd. (NLFCS)	3
Maldives (1es)	Maldives Fishermen's Association (MFA)	0
Mongolie (1a)	Mongolian National Co-operative Alliance (MNCA)	3

Pays	Organisations	Votes
	National Association of Mongolian Agricultural Co-operatives (NAMAC)	2
Myanmar (le)	Central Co-operative Society Ltd. (CCS)	9
Népal (le)	National Co-operative Bank Ltd. (NCBL)	8
	National Co-operative Development Board (NCDB)	0
	National Co-operative Federation of Nepal (NCF)	10
	Nepal Agricultural Co-operative Central Federation Limited (NACCFL)	4
	Nepal Multipurpose Central Co-operative Union Ltd (NEMCCU)	3
Nouvelle-Zélande (la)	Cooperative Business New Zealand	7
Pakistan (le)	Karachi Co-operative Housing Societies Union Ltd. (KCHSU)	4
Papouasie-Nouvelle-Guinée (la)	Office of Co-operative Societies of Papua New Guinea (OCS PNG)	0
Philippines (les)	1 Cooperative Insurance System of the Philippines Life and General Insurance (1CISP)	1
	Aurora Integrated Multipurpose Cooperative (AIMCooP)	2
	Climbs Life and General Insurance Cooperatives (CLIMBS)	2
	Co-operative Development Authority (CDA)	0
	Federation of Peoples' Sustainable Development Cooperative (FPSDC)	2
	MASS-SPECC Cooperative Development Center	3
	Metro South Cooperative Bank (MSCB)	1
	National Confederation Of Co-operatives (NATCCO)	6
	Network Consolidated Cooperative Bank (NCCB)	1
	Philippine Co-operative Center (PCC)	4
	Union of Legitimate Service Contracting Cooperatives (ULSCC)	1
	Victo National Co-operative Federation And Development Center (VICTO National)	2
République de Corée (la)	iCOOP	2
	International Solidarity of Korea Cooperatives (ISKC)	2
	Korean Federation of Community Credit Cooperatives (KFCC)	10
	Korean National Federation of Fisheries Co-operatives (KNFC)	1
	National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	5
	National Credit Union Federation of Korea (NACUFOK)	3
	National Forestry Co-operatives Federation (NFCF)	2
Singapour	Singapore National Co-operative Federation Ltd. (SNCF)	6

Pays	Organisations	Votes
Sri Lanka	Department of Co-operative Development (DCD)	0
	Matara District Cooperative Hospital Society Ltd.	2
	National Co-operative Council of Sri Lanka (NCCSL)	1
	National Institute Of Co-operative Development (NICD)	0
	SANASA Federation Ltd in Sri Lanka	7
	Sri Lanka Consumer Co-operative Societies Federation Ltd. (Coopfed)	10
Thaïlande (la)	The Co-operative League of Thailand (CLT)	11
Timor-Oriental (le)	Con-Federation (CNCTL)	2
Vanuatu	Office of the Registrar of Cooperatives and Business Development Services (ORCBDS)	0
Viêt Nam (le)	Vietnam Co-operative Alliance (VCA)	10
EUROPE		
Allemagne (l')	DGRV - Deutscher Genossenschafts- und Raiffeisenverband e. V.	11
	Gdw Bundesverband Deutscher Wohnungs- Und Immobilienunternehmen E.v.	8
	Zentralverband deutscher Konsumgenossenschaften e.V. (ZdK)	0
Arménie (l')	□Farm Credit Armenia □ Universal Credit Organization Commercial Cooperative (FCA UCO CC)	2
Autriche (l')	Oesterreichischer Verband Gemeinnütziger Bauvereinigungen - Revisionsverband (GBV)	5
Belgique (la)	Febecoop	5
Biélorussie (la)	Belarussian Republican Union of Consumer Societies (BELKOOPSOYUZ)	10
Bulgarie (la)	Central Cooperative Bank Plc (CCB)	2
	Central Co-operative Union (CCU)	4
	National Union of Workers Producers Co-operatives of Bulgaria (NUWPCB)	2
Chypre	Civil Servants Co-op Ltd. (ME-KOOP LTD.)	1
	Co-operative Central Bank Ltd. (CCB)	5
	Cyprus Turkish Co-operative Central Bank Ltd. (KoopBank)	3
Croatie (la)	Croatian Centre for Cooperative Entrepreneurship (CCCE)	0
Danemark (le)	Kooperationen	2
Espagne (l')	Confederació de Cooperatives de Catalunya (CoopCat)	6
	Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES)	4
	Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado	4

Pays	Organisations	Votes
	(COCETA)	
	Fundación Espriu	4
	KONFEKOOP - Confederación de Cooperativas de Euskadi	2
Fédération de Russie (la)	Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation (Centrosoyuz of the Russian Federation)	6
	Moscow Regional Union of Consumer Societies	2
Finlande (la)	Pellervo Coop Center	6
Finlande (la)	SOK Corporation	8
	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	7
	Coop FR	11
France (la)	Crédit Coopératif	1
	Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (FNCE)	4
	Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC)	2
Grèce (la)	Social Solidarity and Regional Development Network (KAPA Network)	0
Hongrie (la)	National Federation of Agricultural Co-operators and Producers (MOSZ)	2
Irlande (l')	Co-operative Housing Ireland (CHI)	2
Israël	Central Union for Co-operative Initiative in Israel	1
	The Kibbutz Movement	3
Italie (l')	Alleanza delle Cooperative Italiane	11
	European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (EURICSE)	0
Lituanie (la)	Lithuanian Union of Co-operative Societies (LITCOOPUNION)	1
Malte	Koperattivi Malta	2
	Malta Co-operative Federation (MCF)	1
	Coop Norge SA	7
Norvège (la)	Norwegian Agricultural Co-operatives	2
	The Co-operative Housing Federation of Norway (NBBL)	6
Pays-Bas (les)	Agriterra	0
	Rabobank	7
	Auditing Union of Housing Co-operatives	5
	National Association Of Co-operative Savings And Credit Unions (NACSCU)	2
Pologne (la)	National Auditing Union of Cooperatives (NAUWC)	2
	National Co-operative Council - NCC	5
	National Supervision Union Of Społem Consumer Co-operatives	4

Pays	Organisations	Votes
	Confcoop - Confederação Cooperativa Portuguesa, CCRL	5
	Cooperativa António Sérgio para a Economia Social - Cooperativa de Interesse Público de Responsabilidade Limitada (CASES)	2
République de Moldova (la)	Central Union of Consumer Co-operatives of the Republic of Moldova (MOLDCOOP)	4
République tchèque (la)	Co-operative Association of the Czech Republic (CACR)	5
	National Union of Consumer Co-operatives (CENTROCOOP)	2
Roumanie (la)	National Union of Handicraft and Production Co-operatives of Romania (UCECOM)	2
	Co-operatives UK	10
	The Midcounties Co-operative Limited	5
Serbie (la)	General cooperative alliance for agriculture and rural development - Belgrade	1
Slovaquie (la)	Co-operative Union of the Slovak Republic	4
	Coompanion - Kooperativ Utveckling Sverige	0
	Folksam	2
Suède (la)	Hsb Riksförbund (Swedish National Tenant-owner Cooperative Housing Association)	5
	Kooperativa Förbundet (KF) (the Swedish Co-operative Union)	9
	Riksbyggen (co-operative Housing Union)	5
	Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)	2
Suisse (la)	Baugenossenschaft mehr als wohnen	1
	Central Union Of The Agricultural Credit Cooperatives Of Turkey (ACC)	5
Turquie (la)	The Central Union of Turkish Forestry Co-operatives (ORKOOP)	4
Ukraine (l')	Ukrainian Central Union of Consumer Societies (UKOOPSPILKA)	4
SUPRANATIONAL		
AFRIQUE	Africa Confederation of Co-operative Savings & Credit Associations (ACCOSCA)	1
AMÉRIQUES	Caribbean Confederation of Credit Unions (CCCU)	1
ASIE-PACIFIQUE	Association of Asian Confederations of Credit Unions (ACCU)	1
EUROPE	European Association Of Co-operative Banks (EACB)	1

3. Approbation du procès-verbal

Projet de procès-verbal de l'assemblée générale virtuelle de l'ACI

▪ 3 septembre 2020 ▪

Ouverture de l'assemblée générale

Ariel GUARCO, président de l'Alliance coopérative internationale, ouvre l'assemblée générale à 13h00 et souhaite la bienvenue aux membres à l'assemblée générale de l'ACI.

Le président fait remarquer que l'assemblée générale 2020 de l'Alliance coopérative internationale a pour particularité d'être la première de l'histoire de l'ACI à se tenir virtuellement. L'objectif principal de cette assemblée générale est de se conformer aux exigences de la loi belge sur l'approbation des comptes 2019.

Introduction

Ariel GUARCO délivre le message suivant.

« Les temps que nous vivons sont extraordinaires. Nous sommes confrontés à un défi extraordinaire non seulement pour nous au niveau personnel et familial mais aussi pour nos communautés et nos organisations.

« La pandémie de la Covid-19 poursuit sa progression. Les prévisions récentes montrent une image mitigée, les progrès dans certains pays allant de pair avec des reculs inquiétants dans d'autres.

« La protection de la santé et de la vie des êtres humains est la priorité et tous les efforts doivent être déployés pour surmonter cette crise sanitaire.

« De nombreuses personnes ont perdu des êtres chers et nos pensées vont bien évidemment aux familles des victimes.

« En ces temps troublés, je crois que la solidarité, l'entraide, le souci des autres et la sensibilité sociale sont essentiels pour avancer. Je pense également que c'est aussi une période de nouvelles expériences collaboratives. Nous devons relever ensemble les défis et surmonter les inquiétudes. Nous devons améliorer notre propre participation et faciliter la participation de nos membres.

« De nombreuses habitudes ont changé. Nous avons dû nous adapter. Nous interagissons et nous travaillons déjà différemment.

« Nous sommes conscients des difficultés qui se posent pour pérenniser le travail, pour protéger ceux qui en ont le plus besoin. De nombreuses organisations restent fermées et toutes ne peuvent pas organiser le télétravail.

« Le mouvement coopératif est un acteur essentiel pour surmonter cette crise et dans la reconstruction à venir. Nous en faisons la démonstration quotidiennement, partout dans le monde. Nous nous engageons à agir de manière responsable et solidaire; à communiquer correctement, à coordonner au maximum nos actions, à nous entraider. Et nous pouvons en rendre compte avec des exemples concrets.

« Pendant cette période exceptionnelle, nous célébrons également le 125e anniversaire de l'ACI. Un parcours avec une histoire et des réalisations collectives exceptionnelles et une construction internationale unique.

« Nous avons prévu de tenir le congrès mondial en décembre 2020 en Corée du Sud. Compte tenu de la situation pandémique nous avons dû reporter l'événement à 2021. Il

nous faudra donc attendre pour nous rencontrer en personne pour partager, débattre ou échanger des idées.

« En fonction de l'évolution de la pandémie nos réunions virtuelles pourraient se poursuivre. Mais nous nous rencontrerons en personne dès que tous les critères de sécurité seront réunis. Nous savons que les réunions en face à face sont précieuses et puissantes pour consolider notre réseau.

« Aujourd'hui, l'ACI représente 315 organisations membres dans 111 pays, elles sont à leur plus haut niveau depuis 1895. Il faut dire que le modèle coopératif a continué à répondre aux besoins de millions de personnes pendant près de deux siècles. C'est l'un des moyens les plus éprouvés et les plus cohérents de construire un monde durable.

« Je saisis cette occasion pour vous remercier pour vos messages chaleureux que j'ai reçus à l'occasion de la célébration du 125e anniversaire de l'ACI.

« Plus que jamais, il est très important de rendre visible le travail fantastique que les coopératives accomplissent pour contrer les effets de la pandémie.

« Tout au long de son histoire, l'ACI a vécu des situations extrêmes et les a surmontées. Cela démontre la capacité des coopératives à relever les défis mondiaux de chaque époque.

« Aujourd'hui, il nous appartient de prendre soin et de renforcer notre organisation. Ensemble, nous devons continuer à bâtir un mouvement fort et innovant pour les générations présentes et à venir.

Quorum

Sur la base de la liste de présence des organisations présentes ou représentées, l'assemblée générale est valablement constituée pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Membres représentés	139
Nombre total des membres éligibles au vote	200
Pourcentage	70 %

Électeurs présents	126
--------------------	-----

Pays représentés	51
------------------	----

1. Constitution du bureau

Le président fait remarquer que le bureau de l'assemblée générale doit être constitué d'un président, d'un(e) secrétaire et de deux scrutateurs.

Il propose de nommer Antonina GUARRELLA comme secrétaire de la réunion et Marjaana SAARIKOSKI et Sébastien CHAILLOU comme scrutateurs.

Ariel GUARCO demande l'approbation de la composition du bureau.

L'assemblée générale approuve la composition du bureau.

2. Approbation de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale et constitution du bureau
2. Approbation de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux
 - de l'assemblée générale de l'ACI qui s'est tenue à Kigali, Rwanda, le 17 octobre 2019
 - de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACI qui s'est tenue à Bruxelles, Belgique, le 16 décembre 2019
4. Approbation des comptes audités 2019 et décharge du commissaire aux comptes
5. Reconduction du mandat du commissaire aux comptes (RSM)
6. Budget 2020
7. Décharge au conseil d'administration

Aucune modification à l'ordre du jour n'ayant été proposée Ariel GUARCO demande qu'il soit approuvé tel quel.

L'ordre du jour est approuvé par 113 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions

3. Approbation des procès-verbaux

- Procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACI qui s'est tenue à Kigali, Rwanda, le 17 octobre 2019

Aucun changement au procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACI qui s'est tenue à Kigali, Rwanda, le 17 octobre 2019 n'ayant été proposé, Ariel GUARCO demande qu'il soit approuvé tel quel.

Le procès-verbal de l'assemblée générale de l'ACI qui s'est tenue à Kigali, Rwanda, le 17 octobre 2019 est approuvé par 122 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACI qui s'est tenue à Bruxelles, Belgique, le 16 décembre 2019
Aucun changement au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACI qui s'est tenue à Bruxelles, Belgique, le 16 décembre 2019 n'ayant été proposé, Ariel GUARCO demande qu'il soit approuvé tel quel.

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACI qui s'est tenue à Bruxelles, Belgique, le 16 décembre 2019 est approuvé par 120 voix pour, 20 voix contre et 1 abstention.

4. Comptes 2019 audités et décharge du commissaire aux comptes

À l'invitation du président, Greg WALL présente pour approbation les comptes 2019 audités. Il souligne que la Région européenne n'est pas consolidée dans cet audit parce qu'elle est établie séparément en vertu du droit belge.

in EUR	2018	2019
AFRICA *	-43,729	-79,904
AMERICAS *	29,633	12,462
ASIA & PACIFIC *	1,608	42,824
GLOBAL OFFICE *	16,244	- 6,562
ICA CONSOLIDATED	26,656	- 27,097
COOPERATIVES EUROPE	60,040	7,215
50% DOTCOOP	100,579	59,757

Résultats

Les états financiers 2019 de l'ACI se soldent par une perte consolidée de 27 000 euros.

L'Afrique termine avec une perte de 79 900 euros en raison des revenus des réunions inférieurs aux prévisions. En 2019, une seule réunion a eu lieu contre 2 en 2018.

Plusieurs recrutements ont été effectués en 2019, d'où la hausse des coûts de personnel.

Le résultat net de 12 500 euros des Amériques a été réalisé malgré une baisse des revenus des réunions grâce à une réduction de toutes les dépenses. Le Bureau régional pourrait ajuster les dépenses de la réunion au plus petit nombre d'inscriptions à la XXI^e conférence régionale tenue au Costa Rica.

L'Asie et Pacifique ont terminé avec un résultat net de 42 800 euros grâce à la hausse des cotisations et à l'augmentation des activités de projets menées dans cette région.

La perte du Bureau mondial s'est élevée à 6600 euros et est conforme aux projections faites en janvier.

Revenus consolidés

	2015	2016	2017	2018	2019
Membership subscriptions	2,411,394	2,643,788	2,734,403	2,522,782	2,603,731
Number of members	290	299	302	318	310



Les revenus des cotisations (2,6 millions d'euros) ont augmenté de 3,5 % par rapport à 2018. Les revenus des réunions incluent les revenus de la conférence mondiale de Kigali et de la XXI^e conférence régionale tenue au Costa Rica.

Le poste « soutien au projet » (2,4 millions d'euros) comprend le partenariat avec l'Union européenne et les activités de projet (principalement en Asie et dans le Pacifique). Les revenus ont augmenté de 29 % parce que davantage d'activités ont été réalisées.

Les revenus des cotisations représentent 42 % des revenus totaux, les activités de partenariat et de projet de l'Union européenne 38 %, les revenus liés aux réunions 12 %, les autres contributions 8 %.

Le résultat financier inclut un dividende DotCoop de 45 000 euros.

Dépenses générales

Pour la première fois, la redistribution finale aux organisations sectorielles a été calculée sur la base de 15 % des paiements reçus en 2019, contre 10 % du budget en 2018.

Les autres dépenses ont augmenté de 29 % en raison du coût des conférences au Rwanda et au Costa Rica, des activités liées au partenariat avec l'Union européenne et à d'autres activités du projet, à plusieurs recrutements de personnel dans les régions et au bureau mondial.

Ariel GUARCO remercie Greg WALL pour sa présentation complète.

En l'absence de débat supplémentaire le président demande à l'assemblée générale de voter sur les comptes audités 2019 de l'ACI.

L'assemblée générale approuve les comptes audités 2019 de l'ACI par 128 votes pour, 5 votes contre et 4 abstentions.

En l'absence de débat supplémentaire le président demande à l'assemblée générale de voter sur la décharge du commissaire aux comptes de l'Alliance pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

L'assemblée générale donne décharge au commissaire aux comptes de l'ACI – RSM – pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'article 20 des statuts de l'ACI dispose que « un commissaire aux comptes est chargé de surveiller la situation financière, les comptes annuels et la conformité des transactions dans les comptes annuels avec la loi et les statuts. L'assemblée générale désigne le commissaire au sein des membres, qu'ils soient des personnes physiques ou morales, faisant partie de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises en Belgique (*'Instituut der Bedrijfsrevisoren'*). Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée renouvelable de trois (3) ans ».

Conformément aux recommandations du comité d'audit et des risques, le conseil d'administration a proposé de renouveler les services d'audit de RSM pour l'ACI.

Comme l'article 25 des statuts de l'ACI stipule que « la nomination des commissaires aux comptes se fait par vote secret, la reconduction du commissaire aux comptes (RSM) est effectuée par un système en ligne garantissant le secret du vote.

Une pause de 10 minutes est prévue pour permettre aux membres de l'ACI de voter.

L'assemblée générale approuve la reconduction de RSM en tant que commissaire aux comptes pour 3 ans par 435 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

6. Budget 2020

Greg WALL propose pour approbation le budget 2020 de l'ACI

COMBINED BUDGET 2020 in EUR (euros)					
	GLOBAL OFFICE	AFRICA	AMERICAS	ASIA-PACIFIC	TOTAL
GLOBAL INCOME	2,257,557.84	343,030.04	1,078,502.93	647,135.65	4,326,226.46
Global subscription income	915,310.97	75,596.17	325,706.34	361,100.13	1,677,713.61
Subscriptions	2,539,214.87	0.00	0.00	0.00	2,539,214.87
Bad debt provision	-154,187.91	0.00	0.00	0.00	-154,187.91
Subscription redistribution	-1,469,715.99				-1,469,715.99
Thematic Committees	-20,000.00				-20,000.00
Sectoral allocation (15%)	-349,196.00	0.00	0.00	0.00	-349,196.00
Regional allocation	-1,100,519.99	75,596.17	325,706.34	361,100.13	-349,196.00
Meeting revenue	0.00	18,063.60	0.00	0.00	18,063.60
Other + project income	1,342,246.87	249,370.27	749,561.06	286,035.52	2,627,213.72
Financial interest	0.00	0.00	3,235.53	0.00	3,235.53
EXPENSES	-2,285,302.00	-377,279.58	-1,076,976.18	-634,837.00	-4,374,394.76
Services and other goods	-847,344.00	-85,777.39	-310,957.58	-215,100.00	-1,459,179.00
Premises	-93,800.00	-9,244.30	-34,172.24	-47,836.00	-185,052.54
Global office	-21,550.00	-2,831.98	-17,037.34	-7,640.00	-49,059.32
Travel	-103,858.00	-8,916.87	-65,856.52	-85,386.00	-263,917.39
IT	-25,450.00	-8,039.93	-35,616.42	-13,931.00	-83,037.35
External services	-462,735.00	-54,859.54	-145,596.24	-38,037.00	-701,227.78
Meeting expenses	-150,351.00	-3,884.97	-12,878.82	-22,470.00	-193,584.79
Personnel	-1,229,758.00	-279,470.39	-526,592.85	-337,947.00	-2,373,768.24
Depreciation	-16,200.00	-3,000.00	-3,714.56	0.00	-22,914.56
Other expenses - project support	-172,000.00	0.00	-224,531.01	-81,790.00	-478,321.01
Financial expenses	-20,000.00	-9,031.80	-11,180.18	0.00	-40,211.98
NET INCOME	-27,744.16	-34,249.54	1,526.75	12,298.65	-48,168.30

Il précise que les revenus du Bureau mondial liés aux cotisations et autres contributions ont été diminués de 5 % par rapport au premier budget présenté en octobre 2019. Cela est dû à la pandémie de la Covid-19. .

Il explique que les revenus et les dépenses liés au partenariat avec l'Union européenne incluent le Forum mondial de la jeunesse qui s'est tenu en Malaisie.

Les dépenses liées aux activités de base – principalement les frais de voyage et les frais de réunion – ont diminué du fait qu'une seule réunion physique du conseil d'administration s'est tenue en janvier 2020 et qu'une interdiction de voyager sera appliquée jusqu'en décembre 2020.

Toutes les dépenses liées au Congrès ont été reportées à l'année 2021, elles ne sont donc pas incluses dans le budget 2020.

Une perte nette de 28 000 euros est attendue pour le Bureau mondial.

Afrique : les revenus ont été réduits en raison de la baisse des revenus des réunions et de la diminution des activités dans le cadre du projet avec l'Union européenne. Un certain nombre de mesures ont été prises pour réduire les dépenses, parmi lesquelles celles du Bureau mondial, les frais de déplacement et de réunion. Une perte de 34 000 euros était attendue.

Amériques : les revenus des cotisations ont été légèrement réduits de 1,5 %. Plusieurs activités de l'Union européenne ont été annulées ou reportées, de sorte que les recettes du projet ont diminué de 31 000 euros par rapport au budget précédent. On était censé atteindre le seuil de rentabilité en 2020.

Asie-Pacifique: un résultat net de 12 000 euros était prévu. Le budget était déjà conservateur sur la redistribution des cotisations, en raison de l'incertitude sur plusieurs membres de la région. Les revenus du projet étaient liés au partenariat avec l'Union européenne.

Une perte consolidée de 48 000 euros était prévue.

Greg WALL fait remarquer que le conseil d'administration de l'ACI travaille à trouver d'autres sources de revenus.

Ariel GUARCO remercie Greg WALL pour sa présentation complète.

En l'absence de débat supplémentaire, le président demande à l'assemblée générale de voter sur l'approbation du budget 2020.

L'assemblée générale approuve le budget 2020 par 128 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions.

7. Décharge des membres du conseil d'administration

Le président demande à l'assemblée générale de voter sur la motion de décharge aux membres du conseil d'administration de l'ACI pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'assemblée générale donne décharge aux membres du conseil d'administration de l'ACI pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Après avoir remercié tous les participants, le personnel de l'ACI, les interprètes et les techniciens pour leurs précieuses contributions, le président clôture l'assemblée générale à 14 heures.

* * *

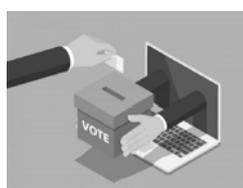
Motion de modification du procès-verbal

Soumis par le président du comité d'audit et des risques, M. Gregory Wall

La réglementation belge exige que les honoraires de l'auditeur de l'ACI, RSM InterAudit, soient approuvés en même temps que le renouvellement de la nomination de l'auditeur (voir point 5 du projet de procès-verbal). Le nouveau mandat doit être annoncé dans une publication officielle, et par conséquent, la motion suivante visant à modifier le procès-verbal est présentée pour approbation à cette assemblée générale. Il convient de noter que les

honoraires d'audit annuels sont inclus dans les comptes audités qui sont également présentés pour approbation lors de l'assemblée générale.

Motion : Les honoraires annuels pour l'exécution du mandat de commissaire par RSM InterAudit s'élèvent à 10 890 euros hors TVA, plus la cotisation annuelle à l'Institut belge des réviseurs d'entreprises, soit environ 180 euros. Des honoraires supplémentaires de 2000 euros hors TVA peuvent être facturés sur la démonstration du temps réel consacré à la réalisation du contrôle légal des comptes.



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2020

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	
AMENDEMENTS PROPOSÉS	<p>Ajouter au point 5 : renouvellement de la nomination du vérificateur.</p> <p>L'assemblée générale approuve que les honoraires annuels pour l'exécution du mandat de commissaire par RSM InterAudit s'élèvent à 10 890 euros hors TVA, majorés de la cotisation annuelle à l'Institut belge des réviseurs d'entreprise soit environ 180 euros. Des honoraires supplémentaires de 2000 euros hors TVA peuvent être facturés sur la démonstration du temps réel consacré à la réalisation du contrôle légal des comptes.</p>

4. Comptes 2020 & décharge de l'auditeur

Résultats financiers 2020

En euros	2019	2020
AFRIQUE *	- 79 904	3716
AMÉRIQUES*	12 462	38 681
ASIE & PACIFIQUE *	42 824	140 836
BUREAU MONDIAL	- 6562	- 40 380
ACI CONSOLIDÉ	- 27 097	142 853
COOPERATIVES EUROPE	7215	- 3415
50 % DOTCOOP LLC	82 474	66 134

* Avant consolidation 2019

Bilan consolidé (1)

Actifs en euros	2019	2020	Passifs en euros	2019	2020
Immobilisations corporelles	43 689	30 163	Capitaux propres	984 721	1 123 492
Immobilisations financières	125 821	125 821	Provisions	91 855	104 333
Créances à moins d'un an	1 936 469	1 871 567	Montants payables à plus d'un an	-	-
Investissements actuels	106 651	100 533	Montants payables à un an	3 556 556	2 568 00
Liquidités bancaires ou en caisse	3 363 207	2 586 977	Charges à payer et produits différés	1 400 304	1 543 840
Charges reportées et revenus cumulés	457 599	624 604		6 033 436	5 339 665
	6 033 436	5 339 665			

(1) Composé du Bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie & Pacifique

Compte de résultat consolidé (1)

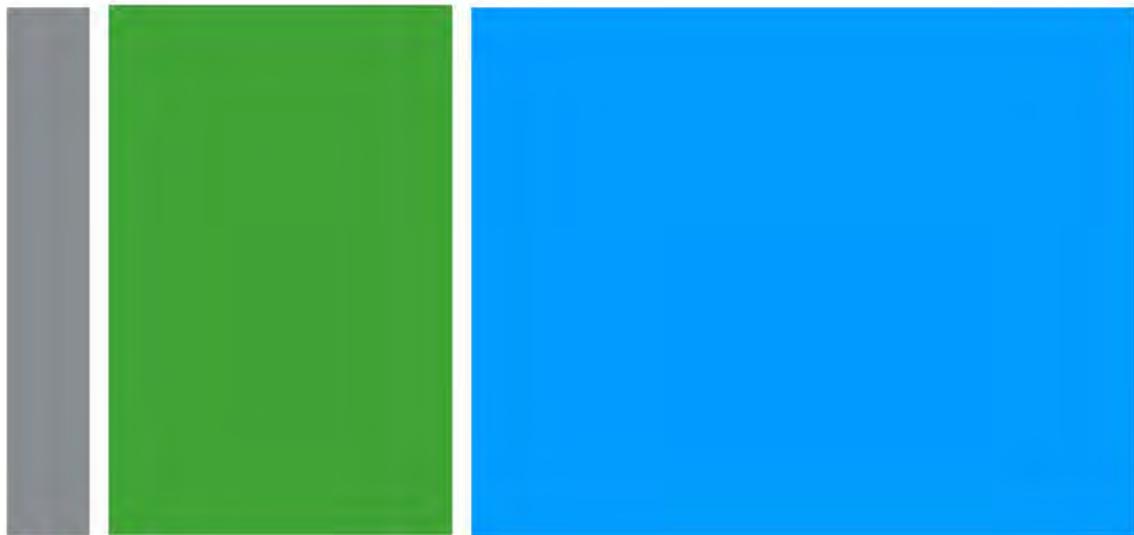
En euros	2019	2020
Réunions et vente de services	717 023	184 827
Cotisations	2 612 231	2 605 978
Support de projet	2 374 331	1 431 131
Contributions et dons	466 132	258 262
Autres produits d'exploitation	40 051	25 954
Revenu total	6 209 768	4 506 152
Redistribution et soutien aux régions	- 741 851	- 773 568
Services et autres biens	- 2 779 812	- 1 076 862
Salaires, charges sociales et pensions	- 2 211 792	- 2 152 396
Amortissement sur immobilisations corporelles	- 40 973	- 36 442
Amortissement sur les dettes commerciales	- 122 186	- 185 178
Autres charges d'exploitation	- 318 542	- 148 363
Dépenses totales	- 6 215 156	- 4 372 809
Résultats opérationnels	- 5388	133 343
Résultat financier	- 21 709	23 520
Résultat extraordinaire	-	-
Résultat net	- 27 097	142 853

(1) Composé du Bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie & Pacifique

Cotisations des membres en euros

	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisations des membres	2 643 788	2 734 403	2 522 782	2 612 231	2 605 978
Nombre de membres	299	302	318	310	317





ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE AISBL

Rapport du commissaire
31 décembre 2020

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING





ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE AISBL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ACI POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

(COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE AISBL (l'« ACI »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 3 septembre 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE durant sept exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'ACI, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 5.407.186,19 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 142.853,11.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ACI au 31 décembre 2020, ainsi que

de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'ACI, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation – crise du Covid-19

Sans remettre en cause notre conclusion exprimée ci-dessus, nous renvoyons à l'annexe A-asbl 6.8 des comptes annuels où dans les informations complémentaires, l'organe d'administration fait état d'un événement important survenu durant l'exercice avec la pandémie Covid-19 et expose les effets de celle-ci sur la situation financière de l'association.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM is a member of the RSM Group, a leading global provider of audit, tax and consulting services. RSM is a member of the RSM Group, a leading global provider of audit, tax and consulting services.

RSM is a member of the RSM Group, a leading global provider of audit, tax and consulting services. RSM is a member of the RSM Group, a leading global provider of audit, tax and consulting services.

RSM is a member of the RSM Group, a leading global provider of audit, tax and consulting services. RSM is a member of the RSM Group, a leading global provider of audit, tax and consulting services.



Paragraphe relatif à d'autres points

ACI reçoit des subsides auxquelles des conditions sont liées. Tous les subsides n'ont pas encore été soumis à des contrôles par les autorités compétentes.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'ACI à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'ACI en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'ACI ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'ACI. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'ACI;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'ACI à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'ACI à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'ACI.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'ACI au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3.65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations à l'exception que les publications des nominations des administrateurs et du commissaire ne sont pas à jour.

Zaventem, le 28 mai 2021

RSM INTERAUDIT SC
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR
JEAN-FRANÇOIS NOBELS

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: *Alliance coopérative internationale*

Forme juridique: *Association internationale sans but lucratif*

Adresse: *Avenue Milcamps* N°: *105* Boîte:

Code postal: *1030* Commune: *Schaerbeek*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles francophone*

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise BE 0535 539 869

DATE 07 / 06 / 2013 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

approuvés par l'assemblée générale² du 29 / 06 / 2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2020 au 31 / 12 / 2020

Exercice précédent du 01 / 01 / 2019 au 31 / 12 / 2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont ~~ne sont pas~~ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: *22* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.3.6.5.8*

Bruno Roelants
Directeur Général

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

N° BE 0535.539.869

A-asbl 2.1

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

<i>Jean-Louis BANCEL Rue de la Glacière 16, 75013 Paris, France</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Chunsheng LI Fuxingmennei Street 45, Xicheng District Beijing, Chine</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Ariel GUARCO Rivadavia Street 1445, Coronel Pringles Buenos Aires, Argentine</i>	<i>Président du Conseil d'Administration 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Jan Anders LAGO Ovre Torekällgatan 31, S-151 3 Sodertälje, Suède</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Martin LOWERY Philadelphia Avenue 612, Takoma Park, Maryland, Etats-Unis</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Carlo SCARZANELLA Via dei Cipressi n5/b, 54038 Montignoso, Italie</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Petar STEFANOV Planiniza Street 6, Sofia, Bulgarie</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Gregory WALL Keane Street 22, 6011 Peppermint Grove, Australie</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Benett REID Poulhouse Farm - Hockley Brook Lane - Belbroughton, Worcestershire, Royaume-Uni</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Aditya YADAV Vikramaditya Marg 7-8, Lucknow, Uttar Pradesh, Inde</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Manuel MARISCAL SIGÜENZA Calle Vereda, El Coronil 64, Sevilla, Espagne</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Isabelle FERRAND Boulevard Malesherbes 167, 75017 Paris, France</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Sébastien CHAILLOU Gabriel Husson 45, 93230 Romainville, France</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Maria-Eugenia PEREZ ZEA Calle 10 boîte 28-70, AP 401 Poblado, Medellin, Antioquia, Colombie</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Toru NAKAYA Nakamisu Tanabe-shi 270, 646-0215 Wakayama-ken, Japon</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Alexandra WILSON Blackburn Ave 50, ON KN 8A5 Ottawa, Canada</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Onofre Cezario DE SOUZA FILHO Avenida Presidente Marques 745, AP 1401 Ed Fonta, Cuiaba, Brésil</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Kamarudin ISMAIL Jalan BM1/1 Bayan Close Bukit Mahkota 30, 43000 Kajang, Malaisie</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>

N° BE 0535.539.869

A-asbl 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (SUITE)

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

Marjaana SAARIKOSKI Graniittitie 7 as 13, 00710 Helsinki, Finlande	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Florence RAINEIX Avenue de Villars 7, 75075 Paris, France	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Susanne WESTHAUSEN Gasvaerksvej 9, 1656 Copenhagen, Danemark	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Om Devi MALLA Valley homes, C#5, Sunakothi, Lalitpur-27, Kathmandu, Népal	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Graciela FERNANDEZ QUINTAS Acevedo Diaz, Eduardo 1407, Montevideo, Uruguay	Administrateur 21/10/2018 - 17/11/2021
Japheth MAGOMERE Mavoko Town Block (Kimbo) 49, Syokimau, Kenya	Administrateur 21/10/2018 - 17/11/2021
RSM InterAudit Sc Sprl N°: BE 0436.391.122 Lozenberg 22b2, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique N° de membre: B00091	Commissaire 03/09/2020 - 30/06/2023
Représenté(es) par:	
Jean-François Nobels N° de membre: A01360	

N° BE 0535 539 869

A-asbl 2.2

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.
- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
BDO Accountants and Tax Advisors SRL N°: BE 0438 475 137 Da Vincilaan 9 boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique	50,127,778	AB

N° BE 0535 539 869

A-asbl 3 1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	155.984,81	169.509,87
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		7.033,58
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	18.809,44	25.032,85
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	2.052,98	2.719,06
Mobilier et matériel roulant		24	16.756,46	22.313,79
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	137.175,37	137.443,44
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	5.251.201,38	5.316.614,45
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	164.117,10	
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37	164.117,10	
Créances à un an au plus		40/41	1.954.484,90	1.403.395,63
Créances commerciales		40	360.934,66	724.063,39
Autres créances		41	1.593.550,24	679.332,24
Placements de trésorerie		50/53		106.651,00
Valeurs disponibles		54/58	2.687.509,77	3.363.207,11
Comptes de régularisation		490/1	445.089,61	443.360,71
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	5.407.186,19	5.486.124,32

N°		BE 0535 539 869		A-asbl 3.2	
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
PASSIF					
FONDS SOCIAL		10/15	1.123.489,66	984.720,97	
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	1.263.043,58	1.267.128,00	
Plus-values de réévaluation		12	
Fonds affectés et autres réserves	6.3	13	
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-139.553,92	-282.407,03	
Subsides en capital		15	
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16	
Provisions pour risques et charges		160/5	
Pensions et obligations similaires		160	
Charges fiscales		161	
Grosses réparations et gros entretien		162	
Obligations environnementales		163	
Autres risques et charges		164/5	
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167	
Impôts différés		168	
DETTES		17/49	4.283.696,53	4.501.403,35	
Dettes à plus d'un an	6.3	17	
Dettes financières		170/4	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	
Autres emprunts		174/0	
Dettes commerciales		175	
Acomptes sur commandes		176	
Autres dettes		178/9	
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	3.850.796,83	3.939.444,51	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	
Dettes financières		43	
Etablissements de crédit		430/8	
Autres emprunts		439	
Dettes commerciales		44	455.809,78	439.466,13	
Fournisseurs		440/4	455.809,78	439.466,13	
Effets à payer		441	
Acomptes sur commandes		46	
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	176.237,90	167.090,28	
Impôts		450/3	26.976,82	20.301,34	
Rémunérations et charges sociales		454/9	149.261,08	146.788,94	
Autres dettes		48	3.218.749,15	3.332.888,10	
Comptes de régularisation		492/3	432.899,70	561.958,84	
TOTAL DU PASSIF		10/49	5.407.186,19	5.486.124,32	

N° BE 0535 539 869

A-asbl 4

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute		9900	2.709.214,64	2.408.401,54
Produits d'exploitation non récurrents		76A		6.759,51
Chiffre d'affaires*		70		
Cotisations, dons, legs et subsides*		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions		62	2.291.475,25	2.212.180,91
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	36.441,99	40.972,67
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		631/4	149.196,06	5.992,96
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	38.429,59	147.883,24
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	68.100,51	2.130,34
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	125.571,24	-758,58
Produits financiers	6.4	75/76B	202.332,48	142.628,71
Produits financiers récurrents		75	199.892,97	142.628,71
Produits financiers non récurrents		76B	2.439,51	
Charges financières	6.4	65/66B	185.050,61	168.967,60
Charges financières récurrentes		65	184.218,49	168.967,60
Charges financières non récurrentes		66B	832,12	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	142.853,11	-27.097,47
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	142.853,11	-27.097,47
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	142.853,11	-27.097,47

N° BE 0535 539 869

A-asbl 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-139.553,92	-282.407,03
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	142.853,11	-27.097,47
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	-282.407,03	-255.309,56
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	-139.553,92	-282.407,03

N° BE 0535 539 869

A-asbl 6.1.1

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	83.771,36
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	
Cessions et désaffectations	8039	
Transferts d'une rubrique à une autre	8049	(+)/(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	83.771,36	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
.....	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	76.737,78
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	7.033,58	
Repris	8089	
Acquis de tiers	8099	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	
Transférés d'une rubrique à une autre	8119	(+)/(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	83.771,36	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	

N°		BE 0535 539 869		A-asbl 6.1.2	
	Codes	Exercice	Exercice précédent		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	148.265,60		
Mutations de l'exercice					
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	23.185,00			
Cessions et désaffectations	8179			
Transferts d'une rubrique à une autre	8189(+)/(-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	171.450,60			
Plus-values au terme de l'exercice					
Mutations de l'exercice					
Actées	8219			
Acquises de tiers	8229			
Annulées	8239			
Transférées d'une rubrique à une autre	8249(+)/(-)			
Plus-values au terme de l'exercice	8259			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice					
Mutations de l'exercice					
Actés	8279	29.408,41			
Repris	8289			
Acquis de tiers	8299			
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309			
Transférés d'une rubrique à une autre	8319(+)/(-)			
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	123.232,75		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE					
DONT					
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	18.809,44		

N°		BE 0535 539 869		A-asbl 6.1.3	
	Codes	Exercice	Exercice précédent		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	137.443,44		
Mutations de l'exercice					
Acquisitions	8365			
Cessions et retraits	8375	268,07			
Transferts d'une rubrique à une autre	8385	(+)/(-)			
Autres mutations	8386	(+)/(-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	137.175,37			
Plus-values au terme de l'exercice					
Mutations de l'exercice					
Actées	8415			
Acquises de tiers	8425			
Annulées	8435			
Transférées d'une rubrique à une autre	8445	(+)/(-)			
Plus-values au terme de l'exercice	8455			
Réductions de valeur au terme de l'exercice					
Mutations de l'exercice					
Actées	8475			
Reprises	8485			
Acquises de tiers	8495			
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505			
Transférées d'une rubrique à une autre	8515	(+)/(-)			
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525			
Montants non appelés au terme de l'exercice					
Mutations de l'exercice					
Montants non appelés au terme de l'exercice	8545	(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	137.175,37			

N° BE 0535 539 869

A-asbl 6.2

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**FONDS**

Patrimoine de départ

Moyens permanents

Codes	Exercice	Exercice précédent
	1.263.043,58	1.267.128,00

Modifications au cours de l'exercice

Ecart de conversion

Exercice

-4.084,42

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (*rubrique 13 du passif*)

Les fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

Exercice

N° BE 0535 539 869

A-asbl 6.4

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9097	11,3	10,7
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	2.439,51	6.759,51
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	6.759,51
Produits financiers non récurrents	(76B)	2.439,51
Charges non récurrentes	66	68.932,63	2.130,34
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	68.100,51	2.130,34
Charges financières non récurrentes	(66B)	832,12
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502

N° BE 0535 539 869

A-asbl 6.6

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295
LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	332.606,89
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Exercice
Honoraires	14.696,42
Autres mission	9.450,10
.....
.....

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

	Exercice
.....
.....
.....
.....

N° BE 0535 539 869

A-asbl 6.7

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
	(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	100 10,3	1,9	11,3 (ETP)	10,7 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ...	101 175.448	17.556	193.004 (T)	17.475 (T)
Frais de personnel	102 644.610,00	95.270,00	739.880,00 (T)	644.311,00 (T)

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice			
Nombre de travailleurs	105 11	2	11,9
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	110 11	2	11,9
Contrat à durée déterminée	111		
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112		
Contrat de remplacement	113		
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	120 4	1	4,4
de niveau primaire	1200 1		1,0
de niveau secondaire	1201		
de niveau supérieur non universitaire	1202 2		2,0
de niveau universitaire	1203 1	1	1,4
Femmes	121 7	1	7,5
de niveau primaire	1210 1		1,0
de niveau secondaire	1211		
de niveau supérieur non universitaire	1212 4		4,0
de niveau universitaire	1213 2	1	2,5
Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	130		
Employés	134 11	2	11,9
Ouvriers	132		
Autres	133		

N° BE 0535 539 869

A-asbl 6.8

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

I) HORS BILAN

1: HORS BILAN

Sont enregistrés en droits et engagements hors bilan, les biens mis à disposition gratuitement dont l'association ne détient pas la pleine propriété mais uniquement un droit d'usage.

II) BILAN

2. IMMOBILISATIONS

Les acquisitions dont la valeur atteint 500 EUR et qui participent à l'activité de la société pour une durée supérieure à 1 an sont considérées comme des immobilisations.

Les amortissements seront linéaires et débuteront le premier jour du mois de l'acquisition.

2.1 FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis au taux de 100 %.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations acquises de tiers sont valorisées à leur prix d'acquisition et les autres sont valorisées à leur coût de revient. Elles font l'objet, en cas d'utilisation limitée dans le temps, d'amortissement linéaires aux taux suivants :

- Frais de recherche et de développement : 33,33%
- Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires, site internet : 33,33%
- Goodwill : 33,33%

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, y compris les frais accessoires. Toutefois dans le cadre d'achat par lot de composantes peu significatives, celles-ci sont valorisées à la valeur globale du lot.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires, prenant cours le premier jour du mois de leur acquisition, aux taux suivants :

- Immeubles : 5%
- Installations : 10% - 20%
- Mobilier et matériel de bureau : 33,33%
- Matériel roulant : 20%
- Aménagement des locaux : 20%

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner

N°	BE 0535 539 869	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

A titre exceptionnel et en conformité avec les règles d'éligibilité du « Framework partnership Agreement » avec l'Union Européenne, les immobilisations affectées à ce programme sont amorties à 100% l'année d'acquisition.

3. BIENS MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT ET PRESTATIONS BENEVOLES

Les biens mis à disposition et dont l'association peut faire un usage onéreux, sont valorisés à la valeur de marché ou d'usage.

Les prestations bénévoles destinées à être réalisées sont valorisées à la valeur probable de réalisation.

Les prestations bénévoles liées à une immobilisation générant un profit sont valorisées à la valeur de marché ou d'usage.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de l'association dans laquelle une participation est détenue.

Des réductions de valeurs systématiques seront appliquées en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale et feront l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5. CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent. Les réductions de valeurs sont reprises si elles s'avèrent excédentaires.

Les souscriptions de l'année qui n'ont pas été payées font l'objet d'une réduction de valeur de 50%. Les souscriptions non payées des années antérieures font l'objet de réductions de valeur pour leur totalité.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Remarque : les articles ne sont valorisés que s'ils sont voués à être réalisés

a) Approvisionnements (matières premières et fournitures) : N/A

b) En-cours de fabrication : N/A

N° BE 0535 539 869

A-asbl 6.8

c) Produits finis et/ou marchandises :

Les marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les produits finis sont évalués à leur coût de revient ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les sorties de stock sont actées aux stocks à concurrence de la valeur d'acquisition des éléments sortis du stock. Pour les avoirs dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, la valeur de sortie des stocks est établie selon la méthode FIFO.

d) Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées au prix de revient marginal, sans inclure la part de bénéfice y relative, même si celle-ci est devenue raisonnablement certaine. Le prix de revient comprend les charges directement imputables aux commandes, mais ne comprend pas les charges financières et / ou exceptionnelles.

Au 31/12/2020, les frais de personnel liés au Congrès Mondial des Coopératives, qui se tiendra à Séoul en décembre 2021, sont activés en stocks et commandes en cours d'exécution.

e) Réductions de valeur :

Elles sont actées pour les stocks vétustes ou obsolètes.

7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

8. COMPTES DE REGULARISATION (Actif)

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis ; ils sont comptabilisés soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants, soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

9. FONDS SOCIAL

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté de moyens permanents (dons, legs, subsides en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à soutenir durablement les activités de l'association.

RESULTATS AFFECTES : des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

10. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à la législation comptable.

11. SUBSIDES

N° BE 0535 539 869

A-asbl 6.8

Subsides enregistrés au bilan :

Subsides de constitution ou d'extension d'activité (fonds associatifs) :

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Subsides d'acquisition d'actifs (subsides en capital) :

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les subsides en capital sont comptabilisés pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont reprises au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Les provisions sont complétées par les provisions pour dons et legs avec droits de reprises, le cas échéant.

13. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

14. COMPTES DE REGULARISATION (Passif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter ; ils sont comptabilisés :

soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore revues ; soit aux montants nominaux du prorata des produits déjà factures ou encaisses, mais qui concernent l'exercice suivant.

15. DEVICES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes au jour ou à une date proche du jour de l'opération. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

À la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

III) COMPTE DE RESULTATS

16. DONS ET LEGS

N° BE 0535 539 869

A-asbl 6.8

Les dons et legs mentionnés ci-dessous, concernent le compte de résultats (# 73)

Les dons et legs reçus en espèces, portant sur la fondation ou l'extension des activités, sur l'acquisition d'immobilisés ou sur des valeurs disponibles, sont valorisés à la valeur nominale du versement.

Les dons et legs reçus en nature, portant sur la constitution ou l'extension des activités, sur l'utilisation en tant qu'immobilisé ou en soutien du fonds de roulement, sont valorisés à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les dons et legs en nature reçus dans un but de réalisation sont valorisés à la valeur probable de réalisation au moment de l'inventaire.

Les dons et legs en nature destinés à être distribués gratuitement ne sont pas valorisés.

17. SUBSIDES REPRIS EN RESULTATS

Subsides d'activités (subsidés d'exploitation)

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale au compte de résultats, les subsides en nature à la valeur de marché.

18. SUCCURSALES

Les informations financières des succursales (ICA ASIA & PACIFIC - AFRICA et AMERICA) sont intégrées dans les comptes belges de l'Alliance Coopérative Internationale AISBL.

19. POINTS DIVERS

La différence entre les frais du personnel repris à l'annexe Asbl 3 (code 62) et les frais repris à l'annexe Bilan social (code 1023) est liée aux chiffres consolidés qui ne se retrouvent pas dans le bilan social, celui-ci ne reprenant que les chiffres pour la Belgique.

20. Impact du Covid-19 sur la situation économique

La pandémie de Covid-19 a bouleversé l'économie mondiale en 2020 en apportant beaucoup d'incertitudes dans les entreprises.

Les principales conséquences ont été le développement du télétravail, la limitation des voyages et l'annulation ou le report de certains événements, d'où une diminution de l'exécution des projets.

Le 33ème Congrès Mondial des Coopératives initialement prévu à Séoul en décembre 2020 a été reporté en mars puis en décembre 2021. La pandémie a eu un impact sur la collecte des cotisations des membres, certaines coopératives ayant subi la récession, d'où une augmentation de la dépréciation des créances clients et des demandes de réduction des cotisations.

Cependant, l'Alliance Coopérative Internationale AISBL a mis en place les mesures nécessaires pour adapter son organisation et préserver la sécurité et la santé de ses employés afin de garantir la poursuite de ses activités dans les meilleures conditions.

A la date d'approbation des comptes de 2020 par l'organe d'administration de l'entité, nous n'avons pas connaissance de quelconques incertitudes qui remettraient en question la capacité de l'entité à continuer d'assurer ses activités.

Que signifie donner décharge aux membres du conseil d'administration et à l'auditeur ?

Il s'agit d'une exigence conforme à la loi belge. Lorsque l'assemblée générale donne décharge à l'auditeur ou au conseil d'administration, l'association renonce de ce fait à son droit d'invoquer la responsabilité du conseil ou de l'auditeur :

1. pour l'exécution négligente de ses tâches, et
2. pour les dommages subis par l'association à la suite de toute infraction à la loi ou à ses statuts qu'il n'aurait pas identifiée au cours de son contrôle (par exemple comptes annuels frauduleux établis par le conseil d'administration). Dans cette dernière hypothèse, l'auditeur ne sera pas responsable s'il démontre qu'il a correctement rempli ses fonctions et a révélé ces violations au conseil d'administration (ou à l'assemblée générale si le conseil d'administration ne remédie pas à la violation).

Cependant, la décharge n'est valable que dans la mesure où elle a été accordée en toute connaissance de cause. La même réserve s'applique à la décharge accordée aux administrateurs.

Cela signifie qu'en donnant décharge l'association ne renonce à ses droits envers l'auditeur que sur les faits, actions ou omissions qui ont été divulgués à l'assemblée générale (par exemple dans le rapport du commissaire / conseil ou dans les déclarations approuvées) ou, plus généralement, des faits, des actions ou des omissions dont l'assemblée générale avait (en fait) connaissance ou dont l'assemblée générale aurait raisonnablement pu avoir connaissance.



APPROBATION DES COMPTES 2020 & DÉCHARGE À L'AUDITEUR

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

5. Décharge au conseil d'administration

Lire plus haut l'explication donnée quant à « la décharge au conseil d'administration ».



DÉCHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

6. Approbation du budget 2021

BUDGET ESTIMÉ 2021 (en euros)					
	BUREAU MONDIAL	AFRIQUE	AMÉRIQUES	ASIE- PACIFIQUE	TOTAL
REVENU MONDIAL	2 964 466	314 799	860 958	441 069	4 581 292
Revenu des cotisations mondiales	971 056	65 029	285 173	331 712	1 652 970
Cotisations	2 715 551	0.00	0.00	0.00	2 715 551
Provision pour créances irrécouvrables	- 165 079	0.00	0.00	0.00	- 165 079
Redistribution des cotisations	- 1 579 416				- 897 501
Comités thématiques	- 20 000				- 20 000
Allocations sectorielles (15 %)	- 382 358	0.00	0.00	0.00	- 382 358
Allocations régionales	- 1 177 058	65 029	285 173	331 712	- 495 143
Revenus des réunions	733 500	36 127	0.00	0.00	769 627
Autres + revenus de projets	1 259 911	213 643	568 294	109 357	2 151 205
Intérêts financiers	0.00	0.00	7,490	0.00	7490
DÉPENSES	- 2 947 348	- 305 163	- 857 201	- 455 897	- 4 565 699
Services et autres biens	- 1 396 235	- 93 284	- 188 939	- 117 463	- 1 795 922
Locaux	- 102 625	- 8889	- 19 624	- 36 468	- 167 605
Bureau général	- 26 705	- 3812	- 5750	- 5089	- 41 356
Voyages	- 167 404	- 41 951	- 4 718	- 31 804	- 245 877
IT	- 31 581	- 9007	- 19 815	- 9239	- 69 732
Services externes	- 615 224	- 21 406	- 137 389	- 30 532	- 804 551
Frais de réunion	- 452 697	- 8219	- 1643	- 4241	- 466 800
Personnel	- 1 392 544	- 205 556	- 390 191	- 312 991	- 2 301 283
Dépréciation	- 6800	0.00	- 3232	0.00	- 10 032
Autres dépenses – Appui aux projets	- 131 858	0.00	- 272 006	- 25 443	- 429 307
Charges financières	- 20 000	- 6322	-2833	0.00	- 29 156
REVENU NET	17 029	9636	3757	- 14 828	15 593

* * *



APPROBATION DU BUDGET 2021

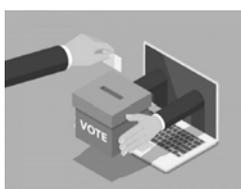
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

6. Création d'un comité thématique sur la jeunesse

Le réseau des jeunes de l'ACI a présenté une [résolution à l'assemblée générale 2019 de l'ACI à Kigali, Rwanda](#), qui a appelé, entre autres, l'ACI à modifier l'article 35 de ses règlements d'ordre intérieur de l'ACI pour créer un nouveau comité thématique sur la jeunesse afin de renforcer, mieux servir et représenter les jeunes coopérateurs à l'ACI. Cette résolution a été approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale 2019 de l'ACI.

Le réseau des jeunes de l'ACI a soumis une liste de propositions visant à modifier les règlements d'ordre intérieur de l'ACI afin de créer un cinquième comité thématique qui concernera la jeunesse. L'ACI a analysé les différentes propositions que le comité de gouvernance de son conseil d'administration doit examiner et faire une recommandation finale au conseil d'administration de l'ACI. Après avoir dûment pris en considération la résolution de l'assemblée générale 2019 de l'ACI à Kigali et la recommandation du comité de gouvernance, le conseil d'administration de l'ACI recommande que l'article 35 des règlements d'ordre intérieur de l'ACI soit amendé pour constituer un comité des jeunes de l'ACI.

Le règlement d'ordre intérieur de l'ACI demandent l'approbation de l'assemblée générale pour la création d'un comité thématique. Les règles des comités seront approuvées par le conseil d'administration de l'ACI.



APPROBATION DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ THÉMATIQUE SUR LA JEUNESSE QUI SERA INTITULÉ « COMITÉ DE LA JEUNESSE DE L'ACI »

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

7. Prochaines assemblées générales

Voici les prochaines assemblées générales

- Assemblée générale pour élire le conseil d'administration de l'ACI : *date et lieu à préciser.*
- Assemblée générale semi-virtuelle 2022 qui se tiendra chaque année avant la fin du mois de juin comme l'exige la réglementation belge.

--- *La version officielle du texte de la documentation officielle de l'assemblée générale de l'ACI est la version anglaise, à l'exception suivante :*

- *la vérification des comptes auquel cas la version française est la version officielle.*

Des traductions sont fournies gracieusement en anglais, français et espagnol le cas échéant. Toutes les versions linguistiques de la documentation officielle pour l'assemblée générale sont disponibles à l'adresse <https://www.ica.coop/fr/evenements/assemblee-generale-juin-2021-laci>.



**Alliance
Coopérative
Internationale**

Alliance Coopérative Internationale

Avenue Milcamps 105
1030 Brussels - Belgium

Tel: +32 2 743 10 30

ica@ica.coop

www.ica.coop